

## **DES EXPERTS DE L'ONU S'OBSTINENT A CIBLER LA FRANCE LAÏQUE**

Le 28 octobre 2024, des experts nommés par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU ont accusé la France de ne pas lutter contre les discriminations dont seraient victimes les femmes et filles choisissant de porter le hijab sur les terrains de sport. Ils mettent notamment en cause la décision du Conseil d'État d'autoriser la Fédération Française de Football d'édicter des règles prohibant le port d'insignes religieux pendant les matchs. Cet avis semblerait, selon eux, « sous-tendre que tout port du hijab dans l'espace public - expression légitime d'une identité et d'une croyance - est assimilable à une atteinte à l'ordre public ». « Toute limitation à ces libertés doit être proportionnée, nécessaire pour atteindre l'un des objectifs énoncés en droit international (sécurité, ordre et santé publique, droits d'autrui), et justifiée par des faits qui peuvent être démontrés, et non par des présomptions, des hypothèses ou des préjugés ». Fermez le ban.

Les experts signataires de cette déclaration dont la liste est disponible sur le site de l'une de ces très nombreuses agences que l'ONU finance et promeut avec zèle, se font les porte-paroles d'ONG et associations dont l'obsession semble être la laïcité et l'universalisme porteurs d'émancipation.

Non, l'interdiction de porter des signes religieux ostensibles sur les terrains de sport français, n'est pas une atteinte à la liberté d'expression ni à la liberté de manifester une « identité » que les « experts » onusiens seraient bien en peine de préciser. Ce n'est pas non plus un frein empêchant les femmes de « prendre part à tous les aspects de la société française dont elles font partie ». C'est tout le contraire. C'est l'occasion pour elles de s'insérer sans affichage communautaire dans des équipes mues par l'objectif de partager le goût du jeu et de la victoire sous les seules couleurs d'un club ou d'une sélection nationale.

D'autres pays, qui honnissent la laïcité dont s'honore la France et qui n'ont de cesse de solliciter la complicité d'instances internationales et d'associations pour mener cette guérilla, n'ont pas envers leurs propres ressortissantes les mêmes attentions en matière d'égalité et de liberté d'expression. On pourrait par exemple citer le sort réservé aux femmes afghanes ou aux Iraniennes.

À cet égard, en mettant en scène le geste libérateur d'une judokate arrachant sur le dojo son austère hijab pour enfin respirer librement et combattre son adversaire qui personnifie la société patriarcale et totalitaire du régime des mollahs, Zar Amir Ebrahimi, la réalisatrice du magnifique film iranien « Tatami » propose une réplique cinglante aux palinodies auxquelles nous ont désormais habitués l'ONU et ses « experts ».

*Unité Laïque est une association qui a pour objet la défense, la promotion et le développement de la laïcité et des principes républicains en France, dans l'Union européenne et dans les instances internationales et supranationales. Elle attache une importance particulière au maintien et au respect de la laïcité dans les institutions de l'État et dans les collectivités territoriales. Elle œuvre à l'unité des laïques.*